

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Vérifier au prononcé

**72^{ème} Session du Comité Exécutif du Programme du HCR
(04 au 08 octobre 2021)**

Débat Général

Déclaration du Royaume du Maroc

**Prononcée par
Son Excellence Monsieur Omar ZNIBER
Ambassadeur Représentant Permanent**

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

La délégation du Royaume du Maroc remercie le Haut-Commissaire, Monsieur Filippo GRANDI, pour son rapport pertinent et complet, ainsi que son engagement constant pour la protection des réfugiés et la promotion des solutions durables.

Je tiens à saluer également l'ensemble du personnel du HCR, mobilisé de par le monde, qui malgré des circonstances souvent difficiles, continue de s'acquitter pleinement de son mandat.

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut-Commissaire,**

Si la pandémie de Covid-19 a freiné la croissance dans de nombreux pays, épuisé les économies mondiales et causé la perte de millions d'emplois, elle n'a pas pu arrêter toutes les violences et les combats armés, en dépit de l'appel du Secrétaire Général à un cessez-le-feu mondial pour concentrer les efforts sur la lutte contre l'épidémie.

Ce qui continue malheureusement de contribuer à la problématique du déplacement forcé, démultipliant les causes de ce phénomène néfaste, aggravé aussi par la menace des changements climatiques, de la pauvreté et de l'instabilité.

C'est pourquoi, le Royaume du Maroc appelle à mobiliser tous les efforts, notamment dans le Sahel et la Libye pour ce qui concerne le contexte régional, où il continue à promouvoir le consensus et le dialogue dans le cadre de la réconciliation.

Afin d'atténuer les effets sur les pays d'accueil et parvenir à un partage juste et équitable des charges et des responsabilités, le Maroc continue de fournir l'assistance et le soutien humanitaire pour faire face aux crises et alléger les souffrances des personnes déplacées, aussi bien dans son environnement régional, que plus largement.

C'est dans cet esprit que le Royaume a fourni une aide humanitaire importante aux peuples Yéménite et Libanais, en plus d'offrir des équipements de protection et des médicaments à une vingtaine de pays africains pour soutenir leurs efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19.

En Juillet dernier, le Maroc a mis en place un hôpital de campagne près de Tunis pour offrir des soins médicaux aux patients atteints de COVID-19 et aider la République Tunisienne à répondre à une recrudescence des infections.

De même, financé par un don de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'hôpital « Al Qods » a été inauguré dans la bande de Gaza. L'hôpital a une capacité de 102 lits, dispose de huit sections opératoires, et comprend une unité de soins intensifs d'une capacité de 19 lits. Il s'agit d'une expression du soutien constant du Maroc au peuple palestinien, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al Qods.

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut-Commissaire,**

Ma délégation se réjouit de l'interaction avec le HCR, qui a conduit à des résultats positifs et a permis de le positionner comme « un pays de référence » sur la scène internationale en matière d'accueil des réfugiés, grâce à une politique d'asile inclusive.

Fort de ce partenariat, le Maroc offre aux réfugiés et aux demandeurs d'asile un large éventail de possibilités en termes de protection, d'assistance et de soutien socio-économique.

Selon le HCR, 900 enfants réfugiés sont nés au Maroc - depuis 2015 - et ont eu un accès immédiat à une identité légale, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux pays. De même, 90 % des enfants réfugiés sont scolarisés, un chiffre supérieur à la moyenne mondiale.

En outre, le Ministère de l'Éducation nationale a signé, le 29 avril 2021, un accord avec le HCR visant à soutenir l'intégration des réfugiés et des migrants dans le système éducatif national. Grâce à des programmes conjoints, la scolarisation de ces personnes sera améliorée à tous les niveaux d'enseignement et de la formation professionnelle.

Par ailleurs, le Maroc a inclus les migrants et les réfugiés dans la campagne de vaccination contre le COVID-19. Le HCR coordonne avec les institutions nationales pour garantir l'inclusion des réfugiés dans cette campagne et leur fournir les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut-Commissaire,**

Ma délégation est extrêmement alarmée par la situation inacceptable des populations des camps de Tindouf, en Algérie, où les conditions misérables et inhumaines s'aggravent, chaque jour, en conséquence directe de leur séquestration depuis près d'un demi-siècle, pour des motifs politiques et inavoués.

Le régime algérien, qui est la principale partie au différend régional sur le Sahara, est le responsable du maintien des souffrances des populations des camps de Tindouf, en contradiction avec ses obligations au regard du droit international humanitaire.

Les faits réels sont que ces populations pour lesquelles les dirigeants algériens requièrent depuis d'un demi-siècle l'aide humanitaire internationale, représentent moins de 2% des habitants de leur capitale, et de surcroît une aide qui a été comme cela est documenté, souvent détournée au profit unique des chefs des milices séparatistes.

Le régime algérien n'est pas qualifié pour attaquer mon pays au sujet du Sahara marocain, qui d'ailleurs n'a eu ni de près ni de loin une quelconque responsabilité, dans l'émergence de la situation déplorable dans laquelle se trouvent les populations des camps de Tindouf.

Cette situation s'illustre également par des violations telles que la dévolution des compétences à un groupe armé et séparatiste, la militarisation des camps de Tindouf, l'expulsion en 1975 de milliers de familles marocaines et la séparation de leurs membres, la fermeture des frontières terrestres depuis 1994 de manière unilatérale, ainsi que des frontières aériennes, empêchant ainsi les résidents algériens au Maroc et les résidents marocains en Algérie de circuler librement.

Concernant le nombre de ces populations, la seule certitude qui devrait être établie est celle qui découlera de leur recensement formel selon les critères et les normes établis par le HCR, et par sa longue expérience et pratique dans ce domaine.

Pour mémoire, les populations retenues dans les camps de Tindouf n'ont jamais fait l'objet d'un quelconque enregistrement. En 2005, cette situation était déjà qualifiée par le Bureau de l'Inspecteur général du HCR dans un rapport d'enquête, comme - je cite - « une situation anormale et unique dans l'histoire du HCR et des Nations Unies ».

Enfin, Je ne saurais clore sans rappeler la détermination de ma délégation à continuer de participer activement et à contribuer substantiellement à la réussite de la Réunion des hauts responsables, prévue en décembre prochain, qui sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis vers la concrétisation des objectifs du Pacte Mondial sur les Réfugiés.

Je vous remercie.